

Börsenstrasse 15  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
Fax +41 44 631 39 11  
<http://www.snb.ch>

Zurich, octobre 2009

Statistique

## Enquête sur les opérations sur devises et produits dérivés en 2010 – informations préalables

Les banques centrales des pays industrialisés ont décidé d'effectuer en 2010 la huitième enquête triennale sur les opérations sur devises et produits dérivés. Cette enquête est coordonnée au niveau international par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le communiqué de presse publié par la BRI le 15 septembre 2009 (<http://www.biz.org/press/p090915.htm>).

L'enquête sur les opérations sur devises et produits dérivés s'articule en deux volets:

- Le premier volet, qui a trait aux **chiffres d'affaires** sur les marchés des changes et des produits dérivés, portera sur le mois d'**avril 2010**. Les données devront être transmises d'ici le **31 mai 2010**. L'enquête recensera les opérations des comptoirs établis dans le pays concerné. En Suisse, les banques dont le volume du sous-jacent pour instruments financiers dérivés ouverts dépasse 8 milliards de francs sont tenues de participer à cette première partie (enquête sur le chiffre d'affaires).
- Le deuxième volet concernera les **montants** des contrats sur produits dérivés (encours notionnel et valeur de marché) **en cours au 30 juin 2010**. Les données devront nous parvenir d'ici le **31 août 2010**. Cette partie de l'enquête sera menée au niveau du groupe uniquement. Les banques dont le volume du sous-jacent pour instruments financiers dérivés ouverts dépasse 3,5 milliards de francs sont tenues d'y participer. Celles qui dépendent d'un groupe étranger sont toutefois exclues de l'enquête effectuée en Suisse. Les données sur les opérations de ces établissements seront en effet transmises par la maison mère aux autorités monétaires du pays d'origine. En outre, les banques qui participent déjà à l'enquête semestrielle sur les montants des contrats sur produits dérivés sont elles aussi exclues de cette deuxième partie de l'enquête trisannuelle.

Les établissements concernés ont déjà été informés par courrier de leur obligation de fournir des renseignements.

Vous recevrez les **documents d'enquête définitifs** pour les deux parties en **janvier 2010**. La BNS reprend les lignes définies par la BRI, mais adapte les formules d'enquête à certaines contraintes techniques. Les exigences de la BRI correspondent, pour l'essentiel, à celles de la dernière enquête, menée en 2007. Les montants devront à nouveau être indiqués en dollars des Etats-Unis.

Pour de plus amples informations sur l'objet et le déroulement de l'enquête, veuillez consulter le site de la BRI:

[http://www.bis.org/statistics/triennialrep/triennial\\_guidelines\\_rd.htm](http://www.bis.org/statistics/triennialrep/triennial_guidelines_rd.htm)

A l'heure actuelle, il est toutefois probable que les documents de la BRI subiront encore de légères modifications.